Le 4 mai 2020

LETTRE OUVERTE

A l'attention des Maires de la Vienne et du Président du Conseil Départemental

Objet : Ouverture des établissements scolaires, des accueils de la petite enfance.

Madame, Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé le maintien du confinement le « plus strict » jusqu'au 11 mai.

Selon ses mots : *« le 11 mai, il s'agira de permettre au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services. Le gouvernement préparera sans délai ces réouvertures avec les partenaires sociaux pour que des règles soient établies afin de protéger les salarié.e.s au travail. C'est la priorité… »*.

C'est au regard de cette déclaration du Président de la République que nos organisations accueillent l'allocution du premier ministre faite le 28 avril et concernant la réouverture effective des crèches, écoles, collèges et lycées.

Les récentes études scientifiques sur le COVID-19, conjointement aux préconisations du Haut Conseil de la Santé publique, invitent à respecter le principe de précaution le plus strict face à un virus dont on ne connaît pas encore toutes les caractéristiques et qui a déjà coûté la vie à 24 760 de nos concitoyens.

Ainsi, la décision de rouvrir les établissements scolaires, les crèches et les médiathèques est totalement incompréhensible si l'on se place dans l'objectif du combat efficace contre la propagation du virus.
Elle l'est d'autant plus qu'elle se trouve en totale contradiction avec la position et le choix prioritaire du gouvernement dès le début, puisqu'au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, il avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires.

Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salarié.e.s sommé.e.s de reprendre leur activité.
Les annonces du Premier Ministre Edouard Philippe qui a présenté devant l'Assemblée "*la stratégie nationale du plan de déconfinement*" ne permettent pas de sortir du dilemme.

Dans l'état actuel des choses, certaines décisions ne peuvent qu'aggraver tant l'angoisse des parents que celle des salarié.e.s les plus exposé.e.s et incité.e.s, voire contraint.e.s, à retourner au travail. Il est donc évident que l'unique priorité qui guide les choix de réouverture des écoles, mais aussi des crèches, est de permettre la garde d'enfants pour favoriser la reprise du travail des parents.
En revanche, le Premier Ministre n'a livré quasiment aucune information sur les moyens permettant cette réouverture sans mettre en danger les élèves, leurs familles, les personnels et sans provoquer une seconde vague de l'épidémie. Quant à la limite de 15 élèves par classe, elle est trop élevée pour assurer la moindre sécurité sanitaire, alors que la limite est de 10 élèves pour l'accueil des enfants de personnels soignants.

Ces annonces inquiètent à juste titre vos administré.e.s pour leurs enfants. Elles inquiètent vos agent.e.s qui travaillent dans les écoles maternelles et primaires, dans les crèches, dans les médiathèques. Elles inquiètent les personnels des établissements d'enseignement secondaire et les enseignant.e.s.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tou.te.s les actrices et acteurs : Le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement … sont concrètement impossibles !

Et pourtant, si de son côté le Président de la République s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en oeuvre vous incombent.

C'est vous, Madame, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du Conseil Départemental, au titre des compétences qui vous sont conférées qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisés face au COVID- 19 pour les élèves. Ce qui, nous insistons là-dessus, est impossible.

Qui dit propagation, dit les premiers visés, à savoir, les familles, mais également tous les personnels dont le Code du travail et les statuts engagent votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

C'est pourquoi, face à ce dilemme, nous vous demandons de ne pas rouvrir les crèches, les écoles et les médiathèques à partir du 11 mai.

Des Maires de nombreuses autres communes se sont déjà positionnés contre ces ouvertures précipitées soumises aux injonctions patronales : citons les communes de Montpellier, de Haumont, de Billère, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne…

Un délai suffisant doit être exigé, afin de travailler de façon concertée et négociée avec les services de l'Education Nationale, avec tous les services de votre commune, avec aussi les enseignants et les maisons de quartier, pour voir comment dans les semaines qui viennent, des solutions alternatives, pourraient être pensées, mûries, réfléchies avec les principaux intéressés et notamment les parents également , vos administrés.

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons tou.te.s les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, par l'exercice du droit de retrait notamment, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.

Salutations respectueuses.
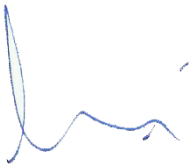
Pour la CGT CSD86 | Pour Educ' Action | Pour l'UD CGT 86